

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 17  
Conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 7  
Affiché le 31 octobre 2024

**Conseil municipal du 29 octobre 2024**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc

Absents : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à Mme MERCK Martine, Mme GROSJEAN Michèle qui donne pouvoir à Mme DIEMER Estelle, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. KRENCKER Julien

Secrétaire de séance : Mme KRAEMER Anne-Marie

**3. OBJET : AVIS SUR MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA ZONE À FAIBLES EMISSIONS – MOBILITES**

**Vu** l'avis du conseil municipal de Berstett par délibération n°3 du 14 décembre 2021,

**Vu** l'avis du conseil municipal de Berstett par délibération n°2 du 27 septembre 2022,

**Vu** l'article L2213-4-1 III al.1 du CGCT, le conseil municipal de Berstett, en tant que commune limitrophe de l'Eurométropole de Strasbourg, est appelée à se prononcer sur le projet d'arrêté modificatif qui prolonge la période pédagogique des véhicules Crit 'Air 3,

L'amélioration de la qualité de l'air permet d'adapter la ZFE-m tout en continuant de mettre l'accent sur l'accompagnement des ménages et des professionnels. Au regard de la situation économique et sociale de nombreux ménages, de l'état du parc de véhicules encore en circulation, de la qualification de l'Eurométropole en tant que « territoire de vigilance ZFE-m », l'exécutif métropolitain propose d'adapter le calendrier de déploiement en prolongeant la période d'interdiction pédagogique sur les véhicules Crit'Air 3 jusqu'au 31/12/2026.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne un avis FAVORABLE à la modification de l'arrêté n° P2022-001 de l'Eurométropole de Strasbourg,

**APPROUVE À L'UNANIMITE**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
067-216700344-20241031-20242910-03-AI  
Date de télétransmission : 31/10/2024  
Anne-Marie KRAEMER